



**BANQUE
LAURENTIENNE**



B2B TRUST
UNE FILIALE DE LA BANQUE LAURENTIENNE

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LA BANQUE LAURENTIENNE PROPOSE LA PRIVATISATION DE B2B TRUST POUR 9,50 \$ AU COMPTANT L'ACTION

Montréal, le 10 mars 2004 – La Banque Laurentienne et B2B Trust (TSX : BBT) ont annoncé aujourd'hui que la Banque Laurentienne avait convenu d'acquérir, par voie de fusion entre une de ses filiales en propriété exclusive et B2B Trust, la totalité des actions ordinaires en circulation de B2B Trust (« actions ordinaires ») dont elle n'était pas propriétaire à un prix comptant de 9,50 \$ l'action ordinaire, représentant une contrepartie globale d'environ 51,6 M\$. Ce prix représente une prime d'environ 19 % par rapport à la moyenne sur un mois des cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto et une prime d'environ 21 % par rapport à la valeur comptable des actions ordinaires, qui était de 7,82 \$ au 31 janvier 2004. La Banque Laurentienne est actuellement propriétaire de 77,3 % des actions ordinaires en circulation de B2B Trust.

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, le conseil d'administration de B2B Trust a établi un comité formé de tous ses administrateurs indépendants (« comité indépendant ») afin d'examiner la transaction proposée. Les administrateurs du comité indépendant, soit George J. Bunze, Fred M. Jaques, Roy Palmer et Nancy Smith, ont retenu les services de McCarthy Tétrault s.r.l. pour agir à titre de conseillers juridiques et de Valeurs mobilières TD Inc. (« Valeurs mobilières TD ») pour agir à titre de conseillers financiers. Valeurs mobilières TD a remis au comité indépendant un avis sur l'évaluation selon lequel la juste valeur marchande des actions ordinaires se situe entre 8,60 \$ et 9,84 \$ par action ordinaire et a remis un avis sur le caractère équitable indiquant que la contrepartie offerte est équitable, d'un point de vue financier, pour les actionnaires minoritaires de B2B Trust.

En se fondant sur les conclusions de Valeurs mobilières TD, parmi les autres questions prises en considération, le comité indépendant a déterminé à l'unanimité que la transaction était équitable et aux mieux des intérêts des actionnaires minoritaires de B2B Trust. Le comité indépendant a recommandé au conseil de B2B Trust d'accepter cette transaction, et après avoir reçu cette recommandation, le conseil de B2B Trust a approuvé la transaction et autorisé sa présentation aux actionnaires.

Le conseil d'administration de la Banque Laurentienne a déterminé que cette transaction était au mieux des intérêts de la Banque et de ses actionnaires, suivant la recommandation d'un comité spécial d'administrateurs indépendants de la Banque établi afin d'examiner la transaction.

La décision de la Banque Laurentienne de privatiser B2B Trust est surtout attribuable à son objectif déclaré d'abandonner la structure de « société de portefeuille » et aux économies de coûts qu'elle compte réaliser grâce à l'élimination des exigences de conformité et de présentation d'informations des sociétés ouvertes applicables à B2B Trust et aux économies de TPS et de TVQ. Ces économies, dans l'ensemble, sont évaluées à 1 M\$ à 2 M \$ par année. De plus, les activités de la Banque Laurentienne et de B2B Trust sont actuellement hautement intégrées grâce aux ententes existantes de soutien et de services. La Banque Laurentienne a l'intention d'exploiter B2B Trust à titre de filiale en propriété exclusive après la fusion.

Les modalités de la transaction seront détaillées dans une circulaire de sollicitation de procurations qui sera envoyée par la poste aux actionnaires en vue de l'assemblée extraordinaire des actionnaires requise, laquelle aura lieu à la date qui sera indiquée dans la circulaire.

La transaction devra être approuvée à 66 2/3 % des voix exprimées par l'ensemble des actionnaires de B2B Trust et à la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions ordinaires minoritaires de B2B Trust. La clôture de la transaction, qui devrait avoir lieu au troisième trimestre de l'exercice en cours de B2B Trust, sera également assujettie aux conditions de clôture habituelles, notamment l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation compétents et l'absence de changements défavorables importants dans l'exploitation et les résultats financiers de B2B Trust.

La Banque Laurentienne dispose de liquidités suffisantes pour financer la contrepartie à payer aux actionnaires minoritaires de B2B Trust. Cette transaction réduira le ratio du capital de première catégorie de la Banque d'environ 0,6 %, de sorte que ce ratio demeurera bien au-delà des objectifs déclarés de la Banque.

B2B Trust est une institution financière réglementée, sous charte fédérale, qui fournit des produits bancaires et financiers, génériques et complémentaires, aux intermédiaires financiers indépendants, aux institutions financières non bancaires et aux détaillants à travers le Canada. Son siège social est établi à Toronto.

Fondée en 1846, la Banque Laurentienne vient au septième rang des banques à charte canadienne (Annexe I) avec un actif d'environ 16 milliards de dollars. Elle répond à l'ensemble des besoins bancaires et financiers des particuliers, des entreprises et des conseillers financiers indépendants, grâce à une gamme complète de produits hautement concurrentiels et à un service personnalisé de qualité supérieure.

Mise en garde concernant les énoncés prévisionnels

Le présent communiqué et les renseignements connexes peuvent contenir des énoncés prévisionnels, y compris des énoncés portant sur les affaires et le rendement financier escompté de la Banque Laurentienne et de B2B Trust. Ces énoncés sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Les résultats réels peuvent varier des résultats envisagés dans les énoncés prévisionnels. De telles variations peuvent être attribuables à divers facteurs, dont l'activité des marchés financiers mondiaux, les changements des politiques monétaires et économiques des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et les conditions économiques en général, les développements de nature législative et réglementaire, la

concurrence et les changements technologiques. Les investisseurs et les autres personnes qui se fient à des énoncés prévisionnels pour prendre des décisions devraient soigneusement tenir compte des facteurs identifiés ci-dessus ainsi que d'autres incertitudes, et ne devraient pas accorder une confiance induite à de tels énoncés prévisionnels. Ni la Banque Laurentienne ni B2B Trust ne s'engage à mettre à jour les énoncés prévisionnels, oraux ou écrits, faits par elle-même ou en son nom.

-30-

Pour renseignements :

Banque Laurentienne du Canada
Nathalie Roberge
Vice-présidente, Affaires publiques et communications
Bureau : (514) 284-4500, poste 7511
Cellulaire : (514) 893-3963
nathalie.roberge@banquelaurentienne.ca

Banque Laurentienne du Canada
Alicia Zemanek
Vice-présidente, Relations avec les investisseurs
Bureau : (514) 284-4500, poste 5916
Cellulaire : (514) 973-1486
alicia.zemanek@banquelaurentienne.ca

B2B Trust
Bernard Piché
Président et chef de la direction – B2B Trust
Bureau : (416) 865-5900
bernard.piche@b2b-trust.com